

ASSURANCES SPECIALISEES DES PHARMACIENS & DU SECTEUR MEDICAL

- ▶ Une mise à jour régulière et automatique des garanties
- ▶ Plus de 20 ans d'expérience du secteur de la pharmacie
- ▶ Des prix négociés et des produits labellisés pour plus de 2000 pharmacies

NOTRE OFFRE : PHARMARISK

Multirisque officine :

- ▶ Pour vous, c'est la garantie de la sécurité de votre entreprise et de la préservation de votre outil de travail en toute circonstance. Pour cela notre produit exclusif évolue au rythme des changements de votre profession pour toujours mieux s'adapter à vos besoins particuliers.

Protection juridique :

- ▶ Pour protéger vos intérêts professionnels et privés au maximum, notre contrat protection juridique vous assiste lors de tous types de conflits professionnels et privés.

Auto Mission :

- ▶ Lors des livraisons faites pour votre officine, nous assurons également les véhicules de vos collaborateurs.

Emprunteurs :

- ▶ Nous assurons une prise en charge de vos emprunts selon un barème d'invalidité professionnelle spécifique pharmacien (code de la santé et dispositions conseil de l'ordre) et vous dispensons d'examens médicaux lors de votre renégociation de prêts (sous conditions).

Frais de remplaçant :

- ▶ Besoin d'un remplaçant ou de couverture des heures supplémentaires en cas d'arrêt de travail ? Nous vous garantissons la prise en charge de votre remplacement par un contrat sans augmentation des cotisations dans le temps et sous forme d'un capital avec franchise courte.

Prévoyance médicale :

- ▶ Un produit sur mesure alliant la couverture de vos revenus et la protection de vos proches à moindre coût.

Retraite :

- ▶ Vous souhaitez allier performance, garantie du taux de rente et la défiscalisation de vos cotisations, nous avons sélectionné les meilleurs produits du marché.

Audit Patrimonial :

- ▶ Nous vous accompagnons et faisons le point avec vous sur votre stratégie patrimoniale afin de préserver, développer, optimiser, transmettre votre patrimoine.



VOS BESOINS

Vous avez souscrit votre contrat il y a quelques années et vous n'avez pas fait d'avenants de mise à jour de vos garanties ?

Un sinistre atteint le cabinet médical ou la maison de retraite qui assure une partie du chiffre d'affaires de votre officine.

Votre frigo tombe en panne avec des produits Sorties Hospitalières à l'intérieur ?

Vos collaborateurs utilisent des véhicules personnels pour effectuer des livraisons ?

Une erreur de délivrance est faite par un de vos employés non diplômé ou non salarié ?

Vous intervenez en dehors de l'officine pour porter assistance ou effectuer des actes n'entrant pas dans la définition du pharmacien d'officine ?

Votre officine ne répond pas aux exigences de protection vol ou incendie imposées par votre assureur ?

Votre dernier chiffre d'affaires ne correspond pas à celui connu par l'assureur au moment du sinistre ?

Un acte de vandalisme détruit votre vitrine ?

Votre propriétaire résilie votre bail suite à un incendie ou augmente le loyer en remettant en cause l'équilibre financier de votre exploitation et la valeur de votre officine ?

Un évènement de type force majeure, accident ou maladie vous éloigne de votre officine et vous contraint à vous faire remplacer ?

NOS RÉPONSES

- ▶ Avec Pharmarisk, vous bénéficiez automatiquement de toute extension de garantie obtenue. Vous n'avez donc plus rien à faire, le règlement le plus favorable vous est appliqué en cas de sinistre.
- ▶ Pharmarisk garantit la perte d'exploitation de votre officine y compris pour les sinistres affectant les cabinets médicaux et maisons de retraite de votre secteur.
- ▶ Nous garantissons jusqu'à 60 000 euros de produits en frigo sans franchise même si votre matériel ne respecte pas les normes en vigueur.
- ▶ Pharmarisk vous couvre au titre de votre responsabilité et nous vous proposons de garantir les dommages matériels par contrat auto-mission.
- ▶ Pharmarisk couvre votre responsabilité professionnelle ainsi que celle de vos employés ou stagiaires qu'ils soient diplômés ou non. Cela s'applique également pour des actes de malveillance.
- ▶ Pharmarisk prend en compte l'évolution de la profession qui vous amène à accompagner en dehors de vos locaux des actes d'assistance médicale.
- ▶ Nous avons inséré une clause de connaissance du risque par l'assureur qui vous protège des mauvaises surprises au moment du sinistre.
- ▶ Nous avons inséré une clause d'abandon de la règle proportionnelle ce qui reporte ce risque d'erreur sur l'assureur.
- ▶ Pharmarisk prend en charge les frais de gardiennage rendus nécessaires et ce sans limite de temps et sans franchise. Toujours plus de sécurité pour votre activité.
- ▶ Pharmarisk prend en compte la dépréciation de votre officine sur la base des transactions moyennes de votre secteur et votre particularité avec 120% de chiffre d'affaires comme garantie.
- ▶ Nous vous proposons la prise en charge des conséquences de votre absence par le versement d'une indemnité, forfaitaire.

CONTACT

29 quai de Versailles
BP 64124
44041 Nantes Cedex 1
France

Tél : 33 (0)2 40 200 800
Fax : 33 (0)2 40 47 31 47

www.colbertassurances.com

GRUPE COLBERT ASSURANCES - Sociétés de courtage d'assurances

Nantes (siège) : 29 quai de Versailles - BP 64124 - 44041 Nantes Cedex 1 - Tél. 33(0)2 40 200 800 - Fax : 33(0)2 40 47 31 47 - www.colbertassurances.com - contact@colbertassurances.com
Paris : 91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. 33(0)1 44 51 11 41 - Fax : 33(0)1 49 24 93 44

Colbert Assurances : SARL au capital de 4 109 310 € - RCS Nantes B 413 351 115 - Siret N° 413 351 115 00030 - APE 6622Z - N°ORIAS : 07002151 - N° de TVA intracommunautaire : FR 22413351115
Colbert Assurances Construction : SARL au capital de 4 000 € - RCS Nantes B 810 212 464 - Siret N° 810 212 464 00012 - APE 6622Z - N°ORIAS : 15003303 - N° de TVA intracommunautaire : FR 55810212464
Colbert ATMP : SARL au capital de 100 000 € - RCS Nantes B 519 942 296 - Siret N° 519 942 296 00012 - APE 6622Z - N°ORIAS : 10055022 - N° de TVA intracommunautaire : FR 67519942296

Sociétés de courtage d'assurances exerçant sous la catégorie « B » au sens de l'article L.520-1 du Code des Assurances. Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 61 rue Tailbout - 75436 Paris Cedex 09. Sociétés inscrites à l'ORIAS : www.orias.fr. En cas de réclamations, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse du siège à l'attention du « service de traitement des réclamations » (une réponse vous sera notifiée sous un délai de deux mois maximum).

